



# Elaboration d'une Convention pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans le bassin du Haouz-Mejjate (Contrat de Nappe)

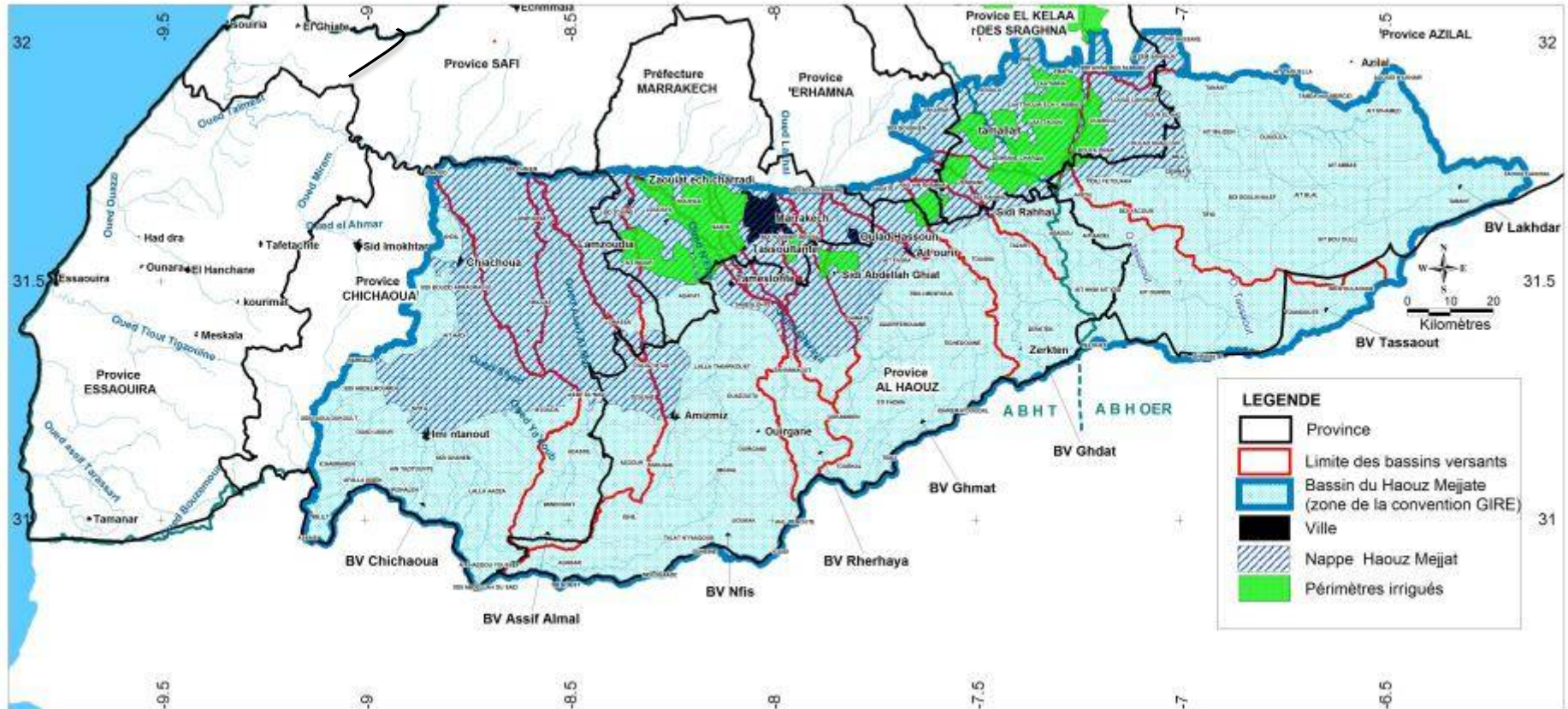


***Wilaya de la région Marrakech-Tensift-Al Haouz, Octobre 2014***

# Contenu

1. Problématique actuelle
2. Impacts attendus
3. Potentiel et démarches engagées
4. Réponses

# Problématique: Pourquoi le Bassin du Haouz-Mejjate ?



- Zone à forte dynamique socio-économique
- Pôle urbain important
- Important périmètre de la grande hydraulique (GH) et de la PMH
- Situation critique des ressources en eau

# Problématique: La nappe du Haouz-Mejjate concourt à la satisfaction d'usages multiples:

- 💧 10% des besoins en eau potable de la ville de Marrakech;
- 💧 100% des besoins en eau potable des petits centres urbains et de la population rurale dans la région du Haouz;
- 💧 100% des besoins en eau des complexes touristiques, des unités hôtelières et des résidences de haut standing installées en milieu rural de la nappe du Haouz.
- 💧 50% des besoins en eau d'irrigation  
(94% des prélèvements de la nappe: 308.000ha dont 65.000ha GH, 150.000 PMH, 93.000IP)



# Problématique: Le bassin est déficitaire (Constat Interannuel)

**Offre limitée**

**Potentiel global: 1256 Mm<sup>3</sup>/an:** (Eau de surface: **860 Mm<sup>3</sup>/an**,  
Eau souterraine: **196 Mm<sup>3</sup>/an (apports spécifiques)**  
Transfert via canal de rocade: **200 Mm<sup>3</sup>/an**).

## Succession de périodes de sécheresse:

- 🔹 Tendance décroissante des apports de pluies, neiges
- 🔹 Tendance décroissante du débit des principaux oueds

**Demande croissante**

## Développement socio-économique fort:

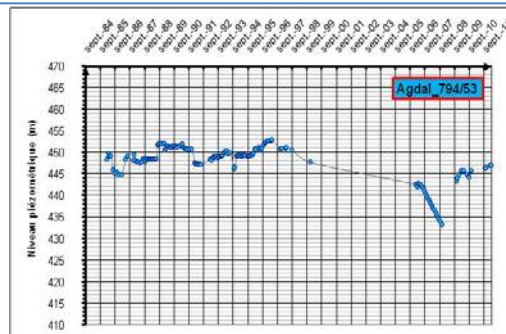
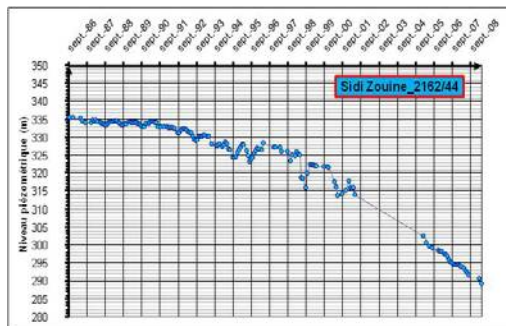
- 🔹 Augmentation besoins en eau: potable, industrielle, touristique
- 🔹 Développement de l'agriculture irriguée, dernières 40 années



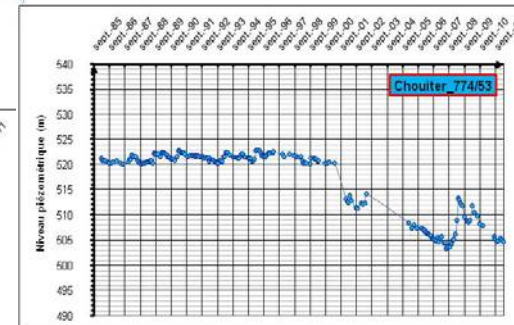
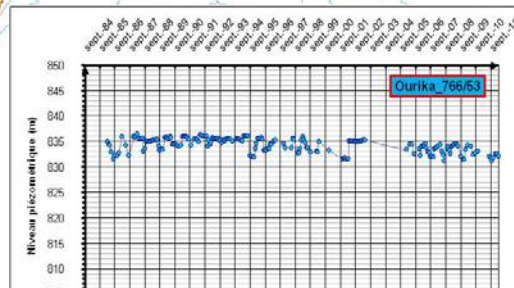
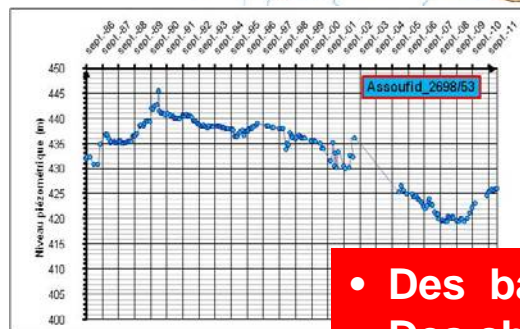
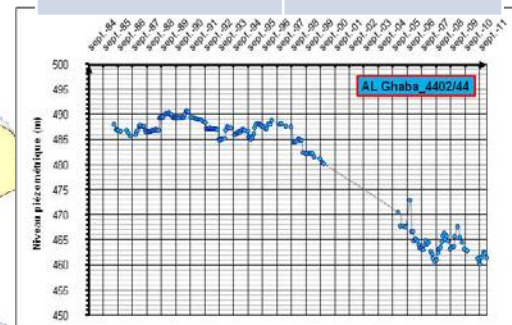
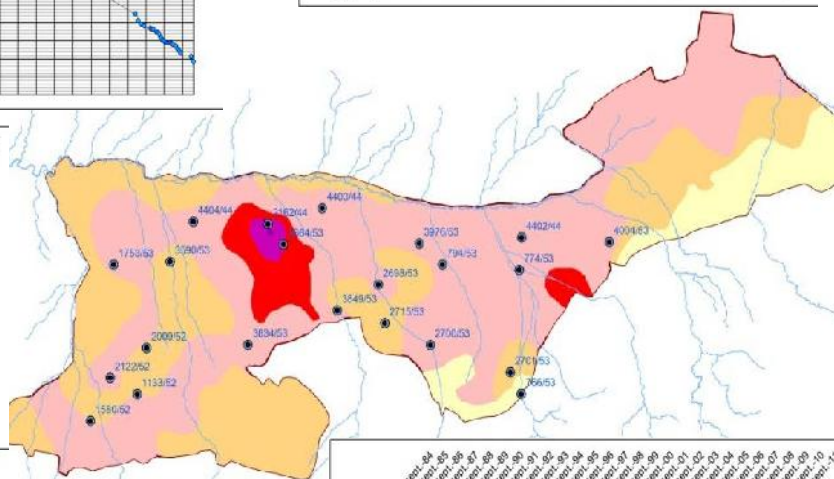
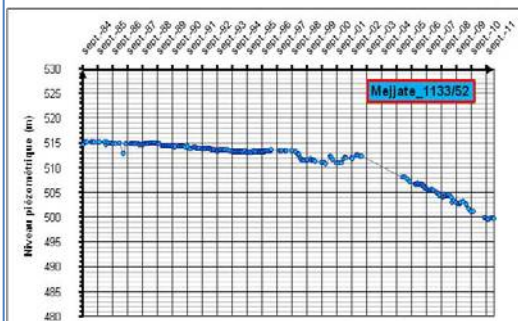
**Bilan négatif**

**Le bilan globale de la nappe est négatif**  
Les **besoins** sont compensés à partir de la **nappe**.  
**La nappe est déstockée environ 105 Mm<sup>3</sup>/an**

# Problématique: Baisse de la nappe Haouz-Mejjate entre 1971 et 2011 (40 ans)



Nappe HM	(Mm3/an)
Total entrée	522
Total sortie	627
Bilan nappe	- 105



- Des baisses pouvant atteindre 2,5 m/an
- Des chutes de productivités de plus de 80% par endroits

Source: ABHT/GIZ

# Impact: Qu'est ce qui se passerait si l'on ne fait rien ?

## Du fait des prélèvements:

- ⚡ Baisse du niveau d'eau au-delà de 100 m dans plusieurs zones
- ⚡ Assèchement de points d'eau
- ⚡ Communes rurales déficitaires en AEP
- ⚡ Dénoyage de la nappe dans plusieurs secteurs (N'Fis)
- ⚡ Chute de productivité des champs captant d'AEP de Marrakech
- ⚡ Perte en PMH (Ghmat, Tamesloht, Sidi Rahal..)

## Du fait de l'urbanisation:

- ⚡ Imperméabilisation causé par l'urbanisation (crues, baisse de la recharge)

## Du fait de l'activité dans les bassin-amonts:

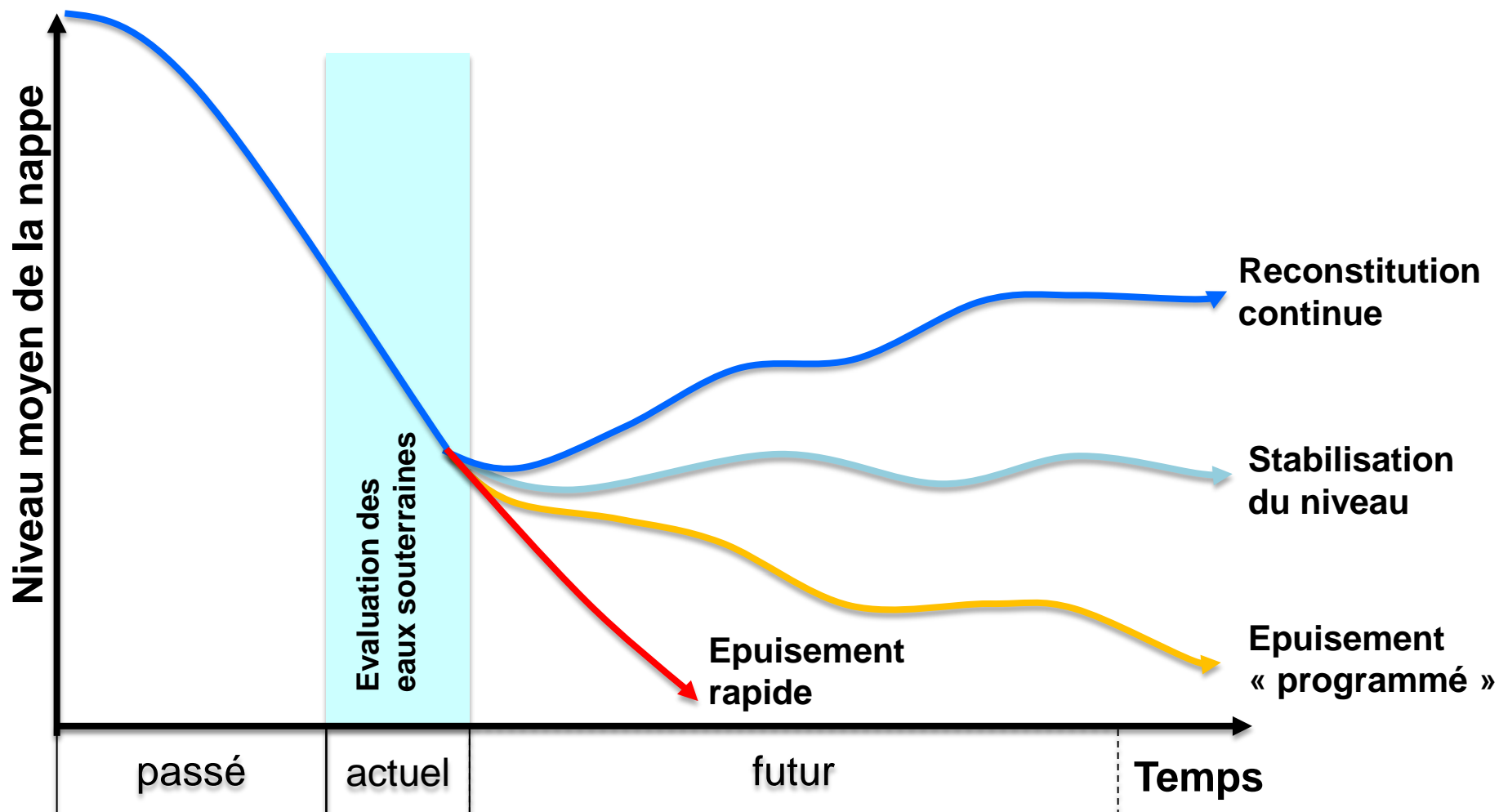
- ⚡ Envasement élevé de retenues de barrages

## De manière générale:

- ⚡ Perte de postes d'emplois
- ⚡ Pertes d'opportunités de développement
- ⚡ Migration



# Impact: Quel est le choix pour l'avenir?





# Potentiel et démarches engagées: Approche GIRE,

à travers

La mise en place d'une approche concertée et participative de gestion durable des ressources en eau

Afin de garantir le développement socio-économique durable et équitable au profit de tous

sans menacer les besoins en eau futurs en termes de quantité et de qualité

La GIRE constitue la base légale de la Politique de l'eau et de la Stratégie nationale de l'eau, ainsi que l'un des **pôles prioritaires** de la coopération technique et financière Maroco-Allemande à travers le programme AGIRE

# Potentiel et Démarches Engagées: Quels sont les efforts déjà entamés?

## Cadre National

- Plan légal: Loi 10-95, Stratégie Nationale de l'eau, PNE ...
- Circulaire « Contrat de Nappe » En référence au Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed V concernant les eaux souterraines comme « réserve stratégique »

## Traduit au niveau de Bassin

### Efforts déployés par l'ABHT et ses partenaires:

- PDAIRE : document de base de planification
- Renforcement du système de suivi des ressources en eau (évaluation des RE, système alerte aux crues SPAC, ...)
- Amélioration de la connaissance des ressources en eau et du fonctionnement des systèmes aquifères
- Amélioration de l'offre par la recharge artificielle de la nappe le long des cours d'eau (Zat, Ghdad, Nfis..),
- Réutilisation des eaux (arrosage des golfs...)
- Contrôle et suivi des creusement illicites avec l'appui des Autorités locales, ....
- Aménagements pour protection contre les inondations (Marrakech et périphérie..)
- Gestion des déchets (transfert de la décharge principale..),...




## Local

### Plans Communaux de développement (PCD)

# Potentiel et Démarches Engagées: Qu'est-ce qu'il faut encore?

**Impliquer,  
se concerter, et  
responsabiliser  
les parties  
prenantes  
(gestionnaires,  
usagers,  
décideurs...)  
pour**



-  L' Opérationnalisation des outils mis en place (PDAIRE, contrôle et suivi des prélèvements ...),
-  L'Intégration des plans de développement sectoriels (PMV, Plan azur,...) concernés par la GIRE,
-  Le développement, le suivi / évaluation des impacts des mesures et dispositions mises en place (mobilisation des eaux de surfaces, réutilisation des eaux usées traitées, économie de l'eau d'irrigation, seuils de recharge...)

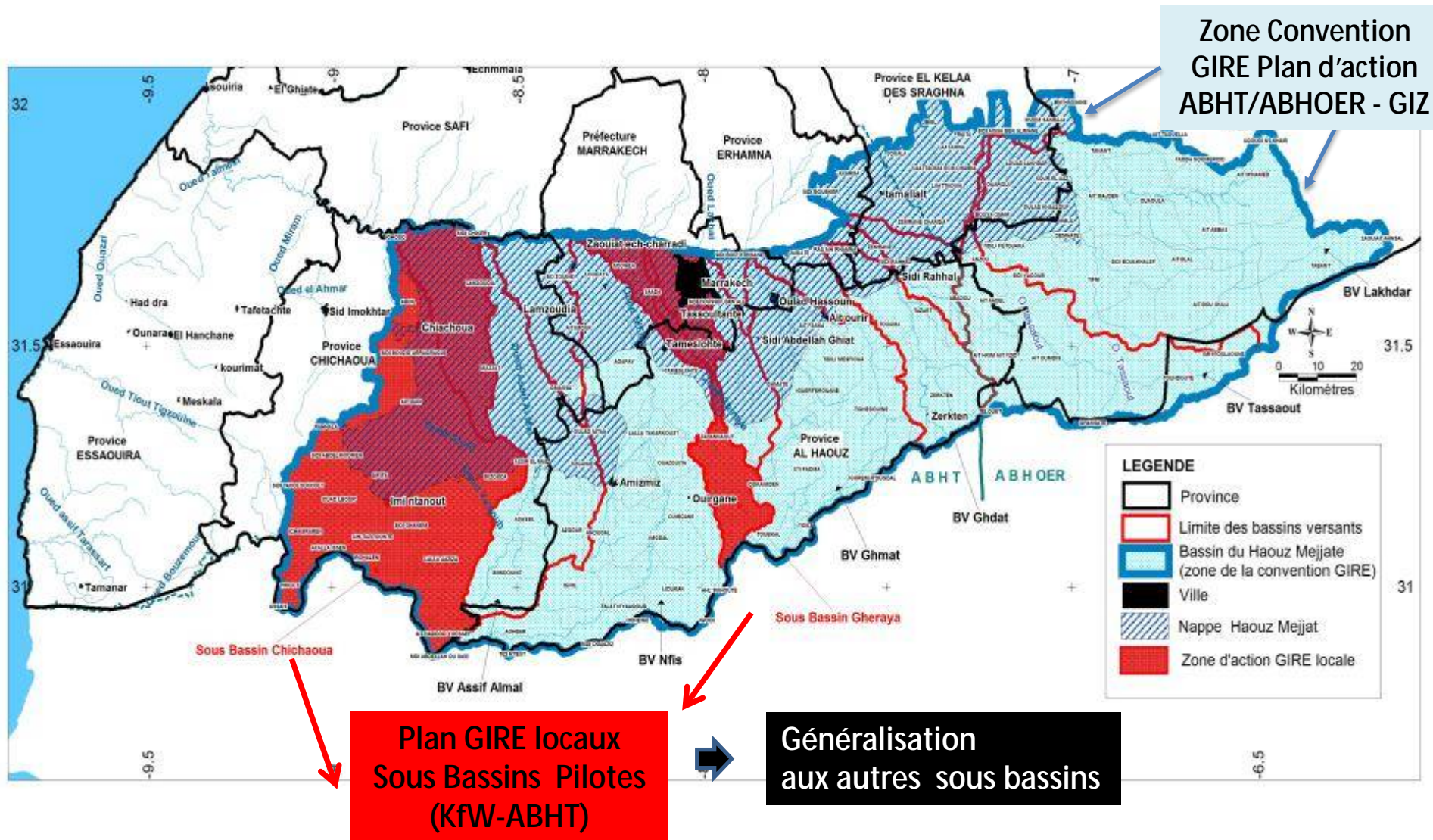
Réponse: Quelles solutions pour y faire face ?

Renforcer l'implication et la participation de tous les acteurs et les parties prenantes à la gestion des ressources en eaux au niveau **régional** et au niveau **local**



**Convention GIRE (Contrat de nappe)**  
(Circulaire interministériel, PNE, PDAIRE)

# Réponse: Mise en œuvre Contrat de nappe et Plans GIRE locaux (GIZ, KfW)



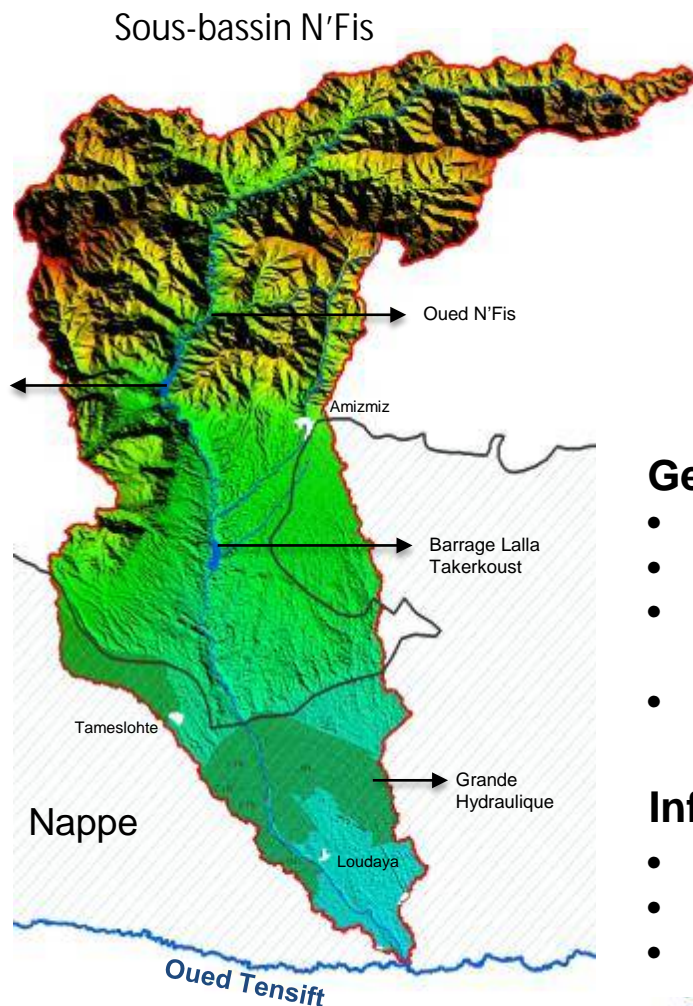
# Réponse: Axes potentiels d'intervention de la Convention GIRE (Contrat de Nappe) et des plans GIRE locaux

## Développement des ressources en eau

- Mobilisation optimale des ressources en eau de surface
- assainissement et valorisation des eaux usées
- recharge de la nappe
- gestion des crues
- lutte contre l'érosion
- captage et gestion des eaux pluviales
- ...

## Contrôle des ressources en eau

- déclarations et autorisations (prélèvements/rejets)
- protection contre la pollution
- mesures d'autocontrôle pour l'utilisation et le rejet des eaux
- organisation de la police de l'eau
- ...



## Suivi des ressources en eau

- renforcement du réseaux de mesure
- amélioration du système de gestion de l'information
- promotion de la recherche scientifique
- ...

## Gestion de la demande

- limitation des pertes d'eau
- valorisation de l'eau d'irrigation
- gestion des sécheresses et des pénuries d'eau
- ...

## Information & sensibilisation

- partage de l'information
- renforcement des capacités
- création et renforcement des associations d'utilisateurs
- ...

# Réponse: La « Circulaire Interministérielle » définit les étapes de l'élaboration de la Convention GIRE (Contrat de Nappe)

1. Diagnostic exhaustif de l'état actuel des ressources en eau
2. Création d'un Comité de Pilotage et d'un Comité de Suivi
3. Présentation au Comité de Pilotage de l'état actuel des ressources et de la situation prévisionnelle si aucune action n'est faite

## **Mission 1:**

**Diagnostic et identification préliminaire des mesures d'amélioration**  
Sept. 2014 - Avril 2015

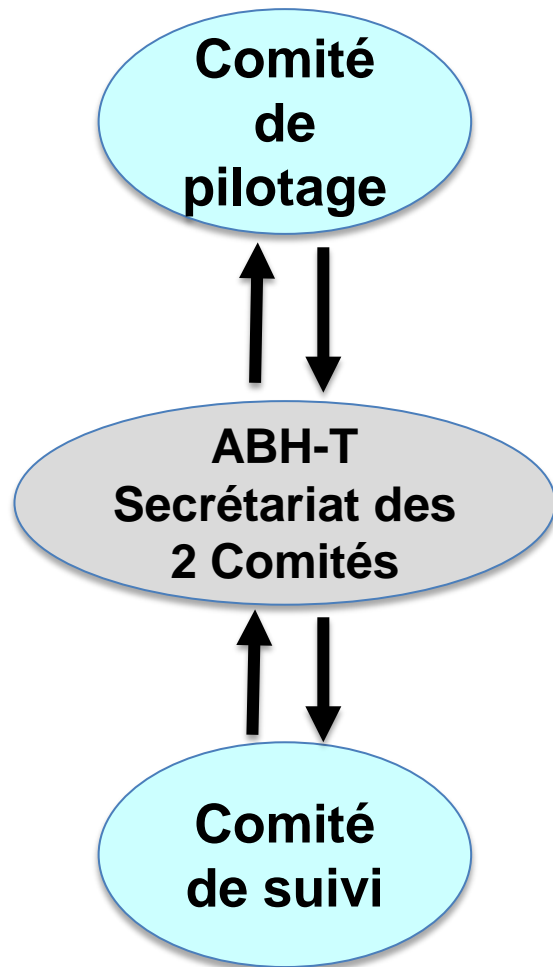
4. Réalisation d'une étude de définition d'un mode de gestion optimal
5. Présentation au Comité de Pilotage des scénarii possible de gestion ainsi que du scénario optimal
6. Réunion avec les acteurs concernés au niveau local
7. Présentation au Comité de Pilotage du Plan d'action issu du scénario retenu
8. Préparation d'un draft du Contrat de Nappe par le Comité de suivi à valider par le Comité de Pilotage
9. Organisation d'une réunion à la Wilaya pour signer le Contrat de Nappe
10. Activer et évaluer le Contrat de Nappe à chaque étape.

## **Mission 2:**

**Elaboration participative de la convention GIRE (Contrat de Nappe)**

Juil. 2015 - Déc. 2015

# Réponse: Structure porteuse pour l'élaboration de la Convention GIRE (Contrat de Nappe)








- **Présidé et nommé par Monsieur le Wali**
- **Assurer le suivi des orientations générales du Contrat de Nappe**
- **Arbitrage**
- **Composition: usagers, gestionnaires, acteurs institutionnels et associatifs**

- **Reporting des deux comités**
- **Gestion des relations avec les partenaires**
- **Réunions, ateliers, (...)**

- **Présidé par un représentant nommé par Monsieur le Wali**
- **Assurer le suivi et la réalisation du plan d'action du Contrat de Nappe**
- **Composition: groupe restreint des principaux acteurs dont les utilisateurs de la nappe**



# Attentes auprès du Monsieur le Wali

-  Présider le comité de Pilotage
-  Nommer les membres du Comité de pilotage
-  Désigner le président du Comité de suivi
-  Appui à l'organisation de l'atelier Convention GIRE  
(convocation de l'Atelier par Monsieur le Wali)
-  Soutenir les efforts de communication, de sensibilisation,  
et de partage et échange d'informations

# Merci pour votre attention

visitez notre site web:

[www.eau-tensift.net](http://www.eau-tensift.net)

[www.agire-maroc.org](http://www.agire-maroc.org)